

LES MAIRES
DE COIGNIÈRES,
GUYANCOURT,
MAGNY-LES-HAMEAUX
ET TRAPPES,
SOUTIENNENT

LE COLLECTIF EAU VERSAILLES SQY



Didier
FISCHER,
Coignières



François
MORTON,
Guyancourt



Bertrand
HOUILLON,
Magny-les-
Hameaux



Ali
RABEH,
Trappes

L'EAU est un bien commun ENSEMBLE, défendons nos droits !

UN AUTRE MODÈLE EST POSSIBLE !

De nombreuses villes choisissent de gérer l'eau en régie publique, plutôt que d'en confier la gestion au secteur privé : Paris, Montpellier, Bordeaux, Grenoble, Lyon, Nice...

Ces collectivités démontrent que ce modèle est plus juste et plus transparent. À Paris, le prix a baissé de 8 % dès la transition, et à Montreuil, l'abonnement ainsi que les 10 premiers m³ sont devenus gratuits.

70%

DES SYNDICATS
DE DISTRIBUTION
DE L'EAU SONT
EN GESTION
PUBLIQUE



À SAINT-QUENTIN-EN-YVELINES, UN CONSTAT INACCEPTABLE



PRÈS DE 20%
+ CHER

DES FACTURES INJUSTES

Dans les logements collectifs, l'eau est facturée au prix fort dès le premier mètre cube, au tarif "gros consommateurs".

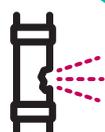
RÉSULTAT : une famille en logement social paie son eau potable **près de 20 % plus cher** qu'en maison individuelle, à cause de cette règle tarifaire injuste.



+ D'1 MILLION
D'EUROS

UNE GESTION OPAQUE

Chaque année depuis 2016, **plus d'1 million d'euros**, prélevé sur les factures des usagers, a été versé à l'entreprise Suez au titre de la "recherche", sans le moindre bénéfice détecté pour nos villes.



35 000 €

DES RÉSEAUX NÉGLIGÉS

Chaque jour, l'équivalent de **35 000 €** d'eau s'évapore en raison des fuites dans les canalisations, insuffisamment entretenues.

Une perte financée directement par nos factures !



L'eau, bien commun vital, doit être gérée de façon juste et responsable comme un **service public**. Pourtant, Jean-Michel Fourgous et sa majorité sont en train d'en confier la gestion à une entreprise privée lucrative jusqu'en ... 2038 !

NOUS CONTINUONS D'APPELER À UNE GESTION PUBLIQUE DE L'EAU

EN ATTENDANT NOUS EXIGEONS DÈS MAINTENANT

LA TARIFICATION PROGRESSIVE, SOCIALE ET ÉCOLOGIQUE

- Suppression de l'abonnement.
- **Prix symbolique pour les 20 premiers m³**, qui correspondent à la consommation essentielle pour un foyer, puis tarif progressif et équitable : l'habitat collectif ne doit plus être pénalisé !

DES RÉSEAUX MIEUX ENTRETENUS

- **Plus d'investissements pour réduire les fuites** et moderniser les infrastructures.

UNE TRANSPARENCE RENFORCÉE

- **Contrôle strict** des sommes versées par le délégataire privé à sa maison-mère afin de **garantir que ces transferts bénéficient directement aux usagers.**



MOBILISONS-NOUS !

LE CONTRAT DE DISTRIBUTION DE L'EAU POUR LES 11 PROCHAINES ANNÉES N'EST PAS ENCORE SIGNÉ, IL EST TEMPS D'AGIR !

**PARTICIPEZ AU RASSEMBLEMENT
LE 13 FÉVRIER - 19H**

**DEVANT L'HÔTEL D'AGGLOMÉRATION
DE SAINT-QUENTIN-EN-YVELINES**



**SIGNEZ
LA PÉTITION
EN LIGNE**